

LEGENDE

Espaces Boisés Classés

Emplacements réservés

Bande non aedificandi

Servitude L.123-1-5 du C.U.

Éléments identifiés au titre de l'article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme

Bâtiments agricoles identifiés au titre de l'article L.123-3-1° du Code de l'Urbanisme

Risque lié aux canalisations de gaz

Zone des dangers très graves

Zone des dangers graves

Zone des dangers significatifs

Les emplacements réservés			
N°	Objet	Destinaire	Surface
1	Extension du cimetière	Commune	933 m²
2	Agrandissement du terrain de sport et parking	Commune	3 037 m²
3	Élargissement de la voirie	Commune	1 941 m²
4	Espace vert	Commune	17 320 m²
5	Voie communale	Commune	2 329 m²
6	Voie communale	Commune	1 631 m²
7	Élargissement de la voirie	Commune	784 m²

Risque lié aux canalisations de gaz

Dispositions en matière de maîtrise de l'urbanisation

Zone des dangers significatifs :

Informez le transporteur des projets de construction ou d'aménagement le plus en amont possible, afin qu'il puisse analyser l'éventuel impact de ces projets sur sa canalisation.

Zone des dangers graves :

Informez le transporteur des projets de construction ou d'aménagement le plus en amont possible, afin qu'il puisse analyser l'éventuel impact de ces projets sur sa canalisation.

Proscrire la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public relevant de la 1ère à la 3ème catégorie.

Zone des dangers très graves :

Informez le transporteur des projets de construction ou d'aménagement le plus en amont possible, afin qu'il puisse analyser l'éventuel impact de ces projets sur sa canalisation.

Proscrire la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public relevant de la 1ère à la 3ème catégorie.

Proscrire la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.

PIECE N° 3/2

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNE de RICHERENCHES

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

Échelle : 1/2 000

Prescription Révisée

Approbation

Modification

Redéfinition

Révision Simplifiée

Modification

Copie par : la COMMUNE

Dessiné par : HABITAT & DÉVELOPPEMENT de Vaucluse

B. WISBAUX Ingénieur Aménagement rural

J.B. FOMEL Chargé de mission Urbanisme

C. LUNDO Chargée de mission Urbanisme

18/02/2011